

DOCUMENT DE TRAVAIL
PROTOCOLE RENFORCE – 9 NOVEMBRE 2020
LYCEE FRANCOISE

Ce protocole définit le mode de fonctionnement pour tous les niveaux du lycée, dans le contexte **COVID 19 et plan Vigipirate « alerte attentat » à compter du 9 novembre 2020.**

Il prend appui sur le protocole sanitaire national établi par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse le 21 août 2020. Il en respecte les préconisations, en les adaptant aux contraintes de l'établissement. Ce protocole sanitaire national repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce protocole a été discuté et validé lors du CHSCT du jeudi 5 novembre 2020 et peut être amené à évoluer.

La situation sanitaire amène le pays à être confiné depuis vendredi 30 octobre. Les établissements scolaires restent ouverts mais le contexte exige des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il est consultable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/Rentrée-2020-plan-de-continuité/>

Ce protocole s'impose à tous : élèves, personnels, parents, autres usagers et personnes extérieures à l'établissement. **Il est susceptible d'évoluer dans les prochaines semaines en fonction des préconisations nationales.**

Le registre de sécurité permettant de signaler tout problème de fonctionnement, pouvant mettre en cause la sécurité des biens et des personnes, est disponible à l'accueil de l'établissement.

Préalable

A compter du 9 novembre 2020, l'enseignement des élèves évolue selon le plan de continuité pédagogique mis en place par le lycée (document spécifique). Ce dernier génère une baisse des effectifs de 1/3 par rapport au fonctionnement habituel.

Comme précédemment, les **élèves** et les **personnels** s'engagent à ne pas se présenter au lycée :

- En cas de fièvre (38° C ou plus) ;
- En cas de symptômes évoquant la Covid-19 sur eux-mêmes ou dans leur famille ;
- En cas de test positif au SARS-Cov2 pour eux-mêmes ou pour un membre du foyer ;
- En cas d'identification comme contact à risque.

La conduite à tenir est présentée dans le document « Application du protocole de traitement des suspicions ou des cas avérés COVID-19 », établi à partir des préconisations rectorales.

Les parents et les personnels concernés par une de ces situations en informent le chef d'établissement via le secrétariat de direction par téléphone au 05 34 61 32 00 ou par mail à l'adresse suivante 0312746s@ac-toulouse.fr.

Voir document « **mise en œuvre du traitement des suspicions et des cas avérés COVID-19** »

Les règles de distanciation physique

Dans les **espaces clos** (salles de classes, ateliers, CDI, réfectoire, cafétéria, « rue »), **le principe est la distanciation physique d'au moins 1 mètre lorsqu'elle est matériellement possible. En classe, si la distanciation physique ne peut être respectée, le placement des élèves en cours est réalisé chaque professeur de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et entre les élèves et le professeur :**

- **Salles de classe** : tables simples privilégiées, séparation des tables tout en permettant la circulation du professeur dans la salle. **Le plan de continuité pédagogique met en œuvre l'organisation de la scolarité du 12 novembre au 18 décembre 2020.**
- **Espaces de restauration** (self, cafétéria) : au vu des effectifs accueillis, l'accueil au self s'effectue de façon traditionnelle avec renforcement des gestes barrières.

Dans les **espaces extérieurs**, la distanciation physique ne s'applique pas entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après doivent être appliqués en permanence partout et par tout le monde. Ce sont, à ce jour, les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le **lavage des mains** est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux en utilisant les serviettes en papier jetables mises à disposition près des points d'eau ou en laissant sécher ses mains à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique est privilégiée.

Le département de la Haute-Garonne étant classé en **état d'alerte maximale du virus**, le lavage des mains est renforcé et le nettoyage des espaces partagés est demandé.

Il doit être réalisé :

A l'arrivée au lycée	➔	gel hydroalcoolique à l'entrée du lycée pour les élèves, les personnels, les extérieurs entrant par l'entrée principale / à l'entrée des autres bâtiments pour les personnels entrant par l'entrée des livraisons
A l'entrée en classe	➔	gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle
Avant et après les récréations	➔	gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle
A l'entrée à la demi-pension ou à la cafétéria	➔	gel hydroalcoolique à l'entrée du self ou passage aux toilettes pour lavage des mains avec de l'eau et du savon / gel hydroalcoolique à l'entrée de la cafétéria
Après un passage aux toilettes	➔	eau + savon + serviette papier jetable
Avant d'utiliser un matériel partagé (ordinateur, machine à café, photocopieur,...)	➔	gel hydroalcoolique dans la salle + produit désinfectant (ne pas pulvériser le produit directement sur la machine)



Tout usager qui constaterait une rupture du stock de savon, de gel hydro-alcoolique ou de serviettes papier voudra bien le signaler à l'accueil.

Le nettoyage des espaces partagés

Dès son **arrivée en classe**, l'élève, après s'être **lavé les mains** avec une solution hydroalcoolique, procède au **nettoyage de sa table**, de sa **chaise**, le cas échéant, du clavier et de la souris s'il utilise un outil informatique partagé.

Il est préconisé aux élèves d'avoir une lingette microfibre avec eux pour nettoyer leur espace de travail. Le lycée fournit le produit désinfectant.

Il en va de même pour les espaces partagés par les professeurs (bureau, chaise, clavier et souris d'ordinateur). **Les professeurs sont dotés de deux lingettes microfibres par l'établissement.**

Toutefois, des lingettes restent à disposition des élèves et des professeurs dans les salles.

Remarques :

- les claviers des ordinateurs partagés (professeurs et élèves) sont recouverts d'un film plastique facilitant le nettoyage tout en assurant sa protection.
- Dans certaines salles, les professeurs peuvent être amenés à nettoyer les espaces communs entre deux groupes d'élèves.

En cours de sciences, les microscopes et les lunettes de protection sont nettoyés entre chaque utilisation par le personnel de laboratoire.

Le port du masque

- **par les personnels**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence d'autres personnes (élèves, autres personnels, parents d'élèves...) tant dans les espaces clos (en dehors de la prise des repas) que dans les espaces extérieurs.

Les masques sont fournis par l'employeur :

- L'Etat pour les personnels d'Etat ;
- Le conseil régional pour les agents régionaux des lycées.

Ces masques sont à retirer à l'accueil.

- **par les élèves**

Pour les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.

Il n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité : prise de repas, pratique en cours d'EPS... une attention est alors portée à la limitation du brassage et/ou à la distanciation.

Durant les cours d'EPS, les élèves ne portent pas le masque uniquement pendant la pratique physique. Le port du masque reste obligatoire dans tout autre contexte (déplacements, vestiaires, consignes).

Le matériel de sport partagé est désinfecté en fin de séance par l'élève et l'enseignant.

Le port du masque est obligatoire sur le plateau sportif du lycée lors des pratiques des élèves en autonomie. Ces derniers doivent adapter leur jeu en conséquence

L'avis du médecin référent détermine les conditions de port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Un entretien avec l'infirmière scolaire permettra ensuite d'accompagner les situations particulières.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le conseil régional dote chaque lycée de deux masques en tissu. Ces masques sont remis le jour de la rentrée par les professeurs principaux. Les familles ont la responsabilité de laver les masques en tissu.

IMPORTANT : Les masques usagés, jetables ou en tissu, sont conservés par les élèves et les personnels dans un sachet personnel.

En aucun cas, les masques jetables ne doivent être jetés dans une poubelle de l'établissement (non prévue à cet effet) ou par terre. Il en est de même pour les mouchoirs jetables.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves doit être effectuée dans la mesure du possible. Il est ainsi renforcé lors de la prise des repas et lors de l'accès dans les bâtiments.

Les personnels, les lycéens et les personnes extérieures portent un masque dans l'établissement.

La demi-pension

Au regard du nombre d'élèves accueillis à compter du 12 novembre 2020 (1/3 des effectifs en moins), la distanciation physique des élèves lors de la prise des repas est renforcée.

Les élèves et les commensaux réalisent une **hygiène des mains correcte** en entrant dans le self, soit en se lavant les mains aux toilettes, soit en utilisant le gel hydroalcoolique mis à disposition.

Les personnels ainsi que les élèves **portent obligatoirement** un masque pendant les déplacements dans le self.

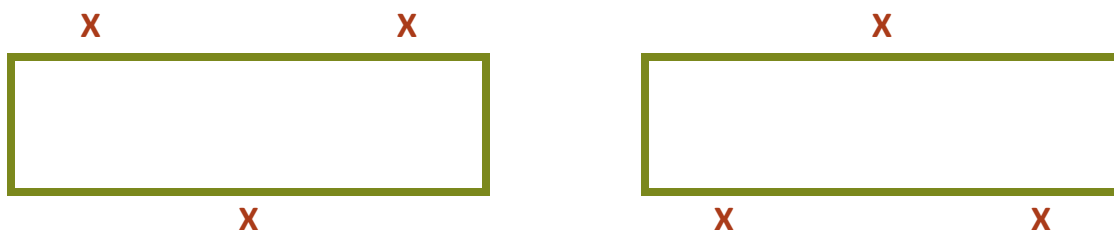
L'entrée et la sortie du self sont dissociées.

Le service s'étend de 11h00 à 13h30.

Les élèves se présentent par classe.

Les assistants d'éducation indiquent aux élèves d'une classe dans quel secteur ils doivent s'installer. Quatre zones de repas sont prévues : seconde GT, première GT, terminale GT, voie professionnelle. L'espace central sert de zone tampon.

Les tables sont **davantage espacées** et accueillent au maximum **3** personnes qui sont placées en quinconce.



Les portes d'accès à l'extérieur restent ouvertes pendant le temps des repas lorsque la météo le permet.

Afin d'éviter les manipulations :

- des kits couverts sont réalisés et distribués par un agent à chaque usager ;
- le pain et les fruits sont distribués à l'unité par un agent en même temps que les couverts.

Remarques :

Les carafes collectives ne sont plus autorisées. **Il est donc demandé à chaque élève et personnel d'avoir son propre contenant d'eau pour son repas** (bouteille d'eau, gourde...).

L'utilisation du four à micro-ondes est autorisée après lavage des mains.

La ventilation des locaux

Les locaux sont aérés aussi souvent que possible et pendant au moins 15 minutes à chaque fois, à savoir :

Avant l'arrivée des élèves	➔	Par les agents lors du nettoyage des salles et des espaces
Pendant chaque récréation	➔	Par le professeur qui quitte la salle
Pendant la pause méridienne	➔	Par le professeur qui quitte la salle
Pendant le nettoyage des locaux	➔	Par les agents

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2h.

Un affichage dans les salles doit ainsi rappeler aux professeurs de regarder sur pronote si la salle est occupée après son départ :

- si **oui**, il ouvre les fenêtres pour aérer ;
- si **non**, il laisse les fenêtres fermées. L'aération sera effectuée au moment du ménage par l'agent ;

Un enseignant qui occupe la même salle pendant plus d'une heure doit également l'aérer, après chaque changement de classe ou de groupe ou toutes les deux heures s'il garde le même groupe.

Les agents réalisent également cette aération au moment du ménage dans les salles.

La désinfection des locaux et matériels

- L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs reste autorisé.
- En revanche, l'accès au plateau sportif en autonomie, ainsi qu'aux tables de tennis de table n'est plus autorisé.
- Du matériel partagé au sein d'une même classe ou d'un même groupe peut être mis à disposition : matériel de sciences, ordinateurs...
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées **entre** chaque service. Un nettoyage complet du self est réalisé à la fin du service.
- Les points contact (poignées de portes des espaces communs en particulier) ainsi que les toilettes sont nettoyés plusieurs fois par jour.

NOUVEAU : L'accès à l'établissement et la circulation des élèves

L'accès au lycée

Le plan Vigipirate « urgence attentat » interdit tout regroupement d'élèves aux abords des établissements scolaires. De plus, le confinement en vigueur dans le pays ne permet pas aux élèves de circuler dans la ville en dehors des trajets entre leur domicile et le lycée.

Ainsi les dispositions suivantes sont en vigueur :

Les **élèves externes** :

- arrivent pour leur première heure de cours du matin
- sortent uniquement après leur dernière heure de cours du matin
- arrivent pour leur première heure de cours de l'après-midi
- sortent uniquement après leur dernière heure de cours de l'après-midi.

Les **élèves demi-pensionnaires** :

- arrivent pour leur première heure de cours du matin
- sortent uniquement après leur dernière heure de cours de l'après-midi.

A partir de 7h30, plusieurs adultes (CPE, AED...) sont au portail qui est en mode ouvert pour accueillir les élèves. Ces derniers doivent obligatoirement présenter leur carte de lycée.

A chaque sonnerie, le portail est ouvert. Les élèves présentent leur carte pour entrer. Les élèves qui quittent le lycée à la fin de leur cours présentent également leur carte. La priorité de circulation doit être donnée aux élèves qui entrent dans le lycée.

En dehors des heures de sonnerie, le portail est fermé.

Pendant la journée, un assistant d'éducation est en poste soit au portail (à l'intérieur du lycée), soit à l'accueil du lycée.

Les cartes des lycéens permettant d'entrer ou de sortir du lycée sont désactivées. Par conséquent :

- **Un élève qui arrive en dehors des heures de sonnerie ne doit pas rester devant le lycée.** Il doit donc sonner au portail afin que l'assistant d'éducation vienne lui ouvrir.
- A la fin de sa journée de cours, un élève ne peut pas quitter le lycée en dehors des heures de sonnerie.

L'accès aux bâtiments et la circulation

Trois zones sont définies. Elles correspondent aux trois étages de chaque partie du bâtiment du lycée. Elles sont présentées dans les **documents joints**.

Afin de répartir les flux de circulation, il est demandé aux élèves de respecter les accès correspondant à leur zone de cours.

Lors de leur entrée au lycée, les élèves se dirigent vers l'entrée correspondant à leur zone de cours.

Il en est de même au moment des récréations : l'entrée et la sortie du bâtiment de cours sont effectuées par les portes correspondant à la zone.

A chaque étage de chaque zone se trouvent des toilettes qui seront privilégiées par les élèves ayant cours à cet endroit.

L'espace dédié (zone de tolérance « fumeurs »)

Pour des raisons de sécurité imposées à la fois par le confinement et le plan Vigipirate « Urgence attentats », les élèves ne peuvent pas sortir pendant les récréations, ni pendant la pause méridienne pour fumer.

Un espace dédié est mis en place sur une partie du plateau sportif. Cet espace est délimité. Si une tolérance est accordée pour fumer à cet endroit, il demeure strictement interdit de fumer en dehors de cette zone.

Lorsqu'une personne fume, elle ne porte pas de masque. Les gestes barrières n'étant donc pas respectés, il est donc demandé à chacun de faire preuve de vigilance et de civisme en respectant la distanciation physique d'un mètre.

Recommandations pour tous

Le port correct du **masque**, le **lavage des mains** et des **espaces partagés** sont les moyens les plus sûrs de se protéger et de protéger les personnes qui nous entourent.

Le masque doit être changé toutes les 4 heures.

Les **masques propres** sont stockés dans une même pochette qui peut être estampillée d'une **pastille verte**.

Les **masques déjà utilisés mais qui pourraient encore l'être après avoir été enlevés momentanément** (repas) sont stockés dans une pochette qui peut être estampillée d'une **pastille orange**. Dans ce cas, le masque doit être plié sans contact extérieur / intérieur (ne pas le rouler). Il ne doit pas être en contact avec d'autres masques qu'ils soient propres ou usagés.

Les **masques usagés** sont stockés dans une pochette qui peut être estampillée d'une **pastille rouge**.

Le port du masque est obligatoire dans la ville et dans l'établissement.

IMPORTANT : Les masques usagés, jetables ou en tissu, sont conservés par les élèves et les personnels dans un sachet personnel.

En aucun cas, les masques jetables ne doivent être jetés dans une poubelle de l'établissement (non prévue à cet effet) ou par terre. Il en est de même pour les mouchoirs jetables.

Il est demandé à chacun d'avoir sur soi des **mouchoirs jetables**, une **lingette microfibres** ainsi qu'une petite **bouteille d'eau** ou une **gourde** qui sera utilisée pendant la journée, y compris à la demi-pension.

Les élèves doivent avoir obligatoirement leur **carte lycée** qu'ils présentent à leur entrée dans l'établissement.

Au-delà des contrôles qui sont effectués à l'entrée du lycée, nous comptons avant tout sur leur civisme et sur leur sens des responsabilités pour respecter le confinement et les règles de sécurité qui s'imposent à tous, en restant dans l'établissement pendant les temps où ils n'ont pas cours. En effet, si les établissements scolaires fonctionnent, le pays est en confinement et en plan vigipirate « urgence attentat ».

A son arrivée, un élève ne doit pas rester devant le lycée. Si le portail est fermé, il doit sonner afin qu'un adulte vienne lui ouvrir.

Nous comptons également sur les parents pour nous accompagner dans ce sens.

Rappel : une **formation aux gestes barrières et au port du masque** a été dispensée par l'infirmière :

- Le jour de la pré-rentrée à 16 heures pour les personnels volontaires (patio) ;
- La semaine de la rentrée pour les élèves (passage dans les classes).

Des capsules vidéo sont également disponibles sur l'ENT du lycée afin que les adultes puissent accompagner les élèves dans l'application des gestes barrières.